

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS 2018 - 2019

COMPÉTITIONS SPORTIVES EQUIPES SENIORS

1 - DÉFINITION

Le Championnat de Polynésie par équipes de clubs permet aux clubs de s'exprimer au niveau national et d'obtenir le titre de Champion de Polynésie par équipes.

2 - SEXE : MASCULIN ET FÉMININ

3 - ANNÉES DE NAISSANCE

FEMININES : A partir de 2004

SENIORS : A partir de 2004 si 15 ans révolus

Cf. Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE et 1 ETRANGER

5 GRADES - LICENCE - PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture orange minimum.
- Deux années de licence FPJ /FFJDA dont la licence FPJ de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition.

6 - PARTICIPANTS

Autant d'équipes que le club peut engager

Précision :

Les équipes sont composées de 3 combattants minimum. Il est autorisé 2 équipiers par catégorie de poids.

Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club (ou association) lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure (excepté les cadet(te)s). Il est interdit de changer de catégorie de poids au cours d'une rencontre.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Féminines : - 48 kg ; - 52 kg ; - 57 kg ; - 63 kg ; + 63 kg

Séniors : - 66 kg ; - 73 kg ; - 81 kg ; - 90 kg ; + 90 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FPJ

Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT : 4 minutes et avantage décisif

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Règlement général championnat de Polynésie par équipes – 6/ Formule de compétition.

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids.

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - REGLEMENT DE COMPÉTITION

En cas de match nul à l'issue d'un combat disputé en poule, comme en tableau, l'arbitre annoncera « Sore Made » et fera appliquer la règle de l'avantage décisif.

- Temps illimité
- le marquage du tableau est conservé
- Reprise du combat jusqu'au 1er avantage marqué.
- Les points marqués dans le temps imparti ou l'avantage décisif sont comptabilisés

